

**ARRÊTÉ N° 13/2026 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC****Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande présentée le 28 avril 2026 par la société IMMO'PTIMISE, représentée par M. Samir ARBAHI, sis 1 rue de Kirchheim 67200 STRASBOURG dans le cadre des travaux d'isolation extérieur de la construction située 27 rue Principale 67170 OLWISHEIM.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,

ARRÊTE**Article 1 :**

Dans le cadre des travaux d'isolation extérieur au 27 rue Principale 67170 OLWISHEIM, la société IMMO'PTIMISE est autorisée de poser un échafaudage devant la propriété du jeudi 30 avril 2026 au vendredi 19 juin 2026.

Article 2 :

L'entreprise IMMO'PTIMISE est chargée de la mise en place de la signalisation et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 :

Les droits des riverains et tiers restent expressément réservés.

Article 4 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société IMMO'PTIMISE,
- Madame Valérie CLAVEL Cheffe du Centre Routier Alsace de Haguenau de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 28 avril 2026

Le Maire,



Hubert SCHNELLER